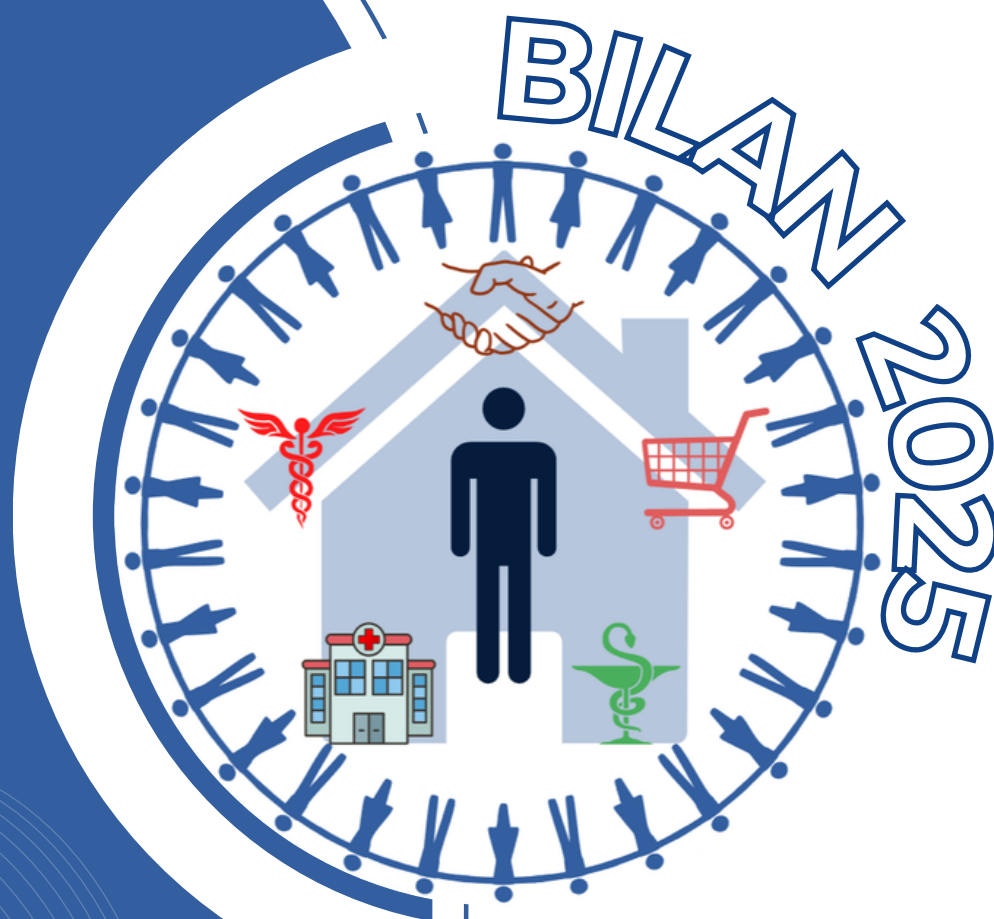




LITS HALTE SOINS SANTÉ L.H.S.S. +MOBILITS +LIAISON

Sommaire

- **L'activité des 3 services - à retenir**

Bilan des LHSS

Organisation du dispositif

Accueils réalisés

Récapitulatif des accompagnements depuis 2022

Prescripteurs et pathologies justifiant l'admission

Les accompagnements médicaux et sociaux

Solutions à la sortie du dispositif

Caractéristiques des patient.es

Bilan projet MOBILITS

Projet et activité du service

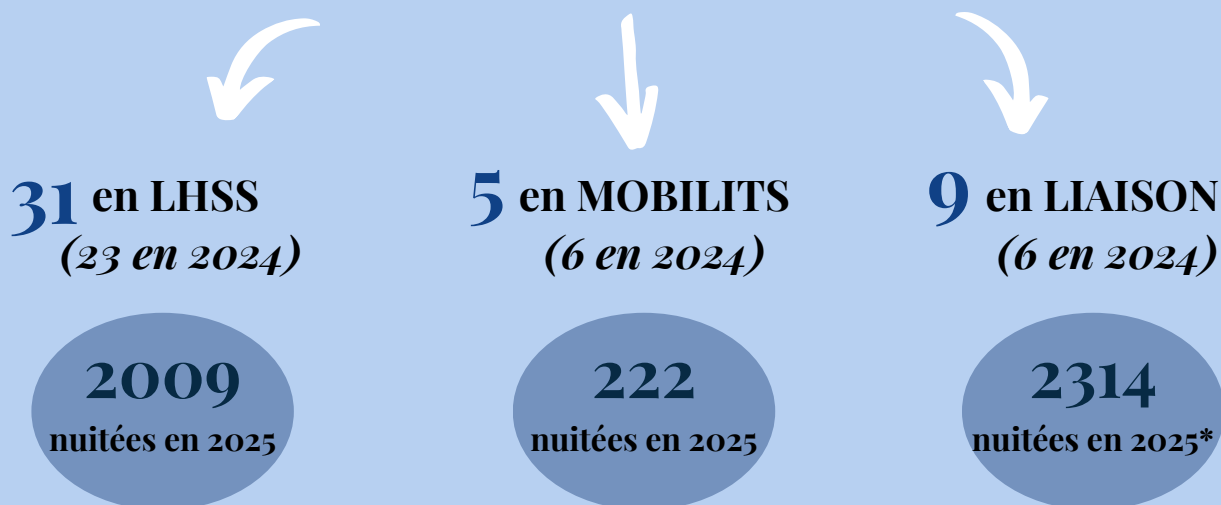
Bilan dispositif LIAISON

Projet et activité du service

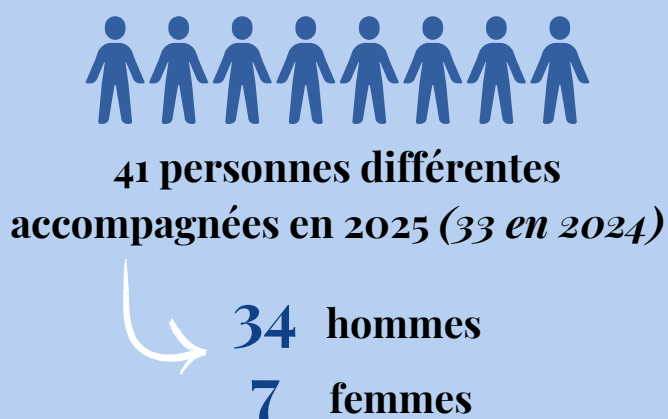
L'activité des 3 services

À RETENIR

45 accompagnements réalisés en 2025 au sein des dispositifs LHSS, MOBILITS et LIAISON.
(35 en 2024)



*Pour le dispositif LIAISON nous ne parlons pas réellement de nuitées mais de mois mesures.



Un total de
105
personnes différentes accompagnées au sein des 3 services depuis
2022

Bilan des LHSS

Lits Halte Soins Santé

Issus d'une expérimentation du Samu social de Paris qui met en place en 1993 des lits d'hébergement et de soins infirmiers afin « d'accueillir des personnes en situation de grande exclusion dont l'état de santé physique ou psychique nécessite un temps de repos ou de convalescence sans justifier d'une hospitalisation afin de les soigner » (23), **les LHSS se voient conférer un statut d'ESSMS** par la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 (24) relative au financement de la Sécurité sociale pour 2006.

Le décret 2016-12 du 11 janvier 2016 (25) précise que **les LHSS « accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue ».**

Les LHSS ont pour mission de :

- proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient,
- participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies,
- mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- et élaborer avec la personne un projet de sortie individuel

L'hébergement, de type semi-collectif, est assuré en continu, **7 jours/7 et 24 heures/24**. Chaque résident dispose d'un **appartement individuel**. La structure autorise également l'accueil des animaux de compagnie ainsi que des personnes accompagnantes, notamment pour les couples ou les familles avec enfant(s). Par ailleurs, les LHSS proposent des services de restauration et de blanchisserie.

L'activité des LHSS en 2025

À RETENIR

31 accompagnements réalisés (23 en 2024)

27 hommes
4 femmes

26 nouvelles entrées
et 23 sorties au cours de l'année

2009 nuitées effectuées au cours de l'année (1188 en 2024, **+70%**)

durée moyenne de séjour : 72 jours

Organisation du dispositif

Modalité d'admission

La personne doit être **en demande** d'intégrer la structure. L'orientation se fait sur une **double évaluation médicale et sociale** complète et précise. Seuls les dossiers **complets** sont étudiés. L'orientation est réalisée par un **professionnel de santé** (infirmier, médecin...). L'orienteur peut être le SIAO, s'il dispose d'un professionnel de santé.

Missions médicales

Proposer et dispenser les **soins médicaux et paramédicaux adaptés** qui seraient dispensés au domicile des personnes si elles en avaient un.

Proposer des programmes de promotion et d'**éducation à la santé** et d'**éducation thérapeutique** aux personnes accueillies.

Aider la personne à retracer son parcours de soins antérieur pour l'accompagner vers les **dispositifs et services de droit commun**.

Missions sociales

Élaborer avec la personne un **projet de sortie individuel** qui s'inscrit dans une continuité de prise en charge avant et après son accueil en LHSS.

Les LHSS ont pour mission de :

- Proposer une évaluation sociale globale
- Garantir l'ouverture ou le maintien des droits sociaux
- Elaborer un projet d'accompagnement social global et un projet de sortie
- Orienter vers les services pouvant répondre aux besoins de la personne
- Préparer l'usager à la sortie de l'unité et passant le relais aux partenaires extérieurs

Partenariats

Les LHSS fonctionnent en lien direct avec les **établissements de santé** publics ou privés. Une convention avec un ou plusieurs établissements de santé assurant des **soins somatiques et psychiatriques** définit :

- L'intervention des professionnels des établissements de santé au sein des LHSS,
- Le recours des LHSS aux consultations, aux plateaux techniques et à la pharmacie des établissements de santé,
- L'accès pour les personnes hébergées en LHSS à des hospitalisations, notamment en situation d'urgence. Les LHSS peuvent conclure des conventions avec des partenaires publics ou privés pour la réalisation d'actes ne pouvant être réalisés en interne. Les LHSS peuvent conclure une convention avec un pharmacien pour la délivrance des médicaments et autres produits de santé. Les LHSS peuvent conclure des conventions avec des structures d'hospitalisation à domicile.

Partenaires	
Centres hospitaliers -Permanence d'Accès aux Soins (PASS) -Unité mobile de psychiatrie-précarité (EMPP) -Service de soins de suite et de réadaptation (SSR) -Services de prise en charge des addictions (CSAPA, CAARUD)	Les structures d'hébergement/ gestionnaires du logement adapté
Pharmacies	Services et établissements médico-sociaux
Dispositif d'Appui à la Coordination (réseaux de soins, PTA, ...)	Associations de l'insertion sociale et/ou vers le logement
Laboratoires d'analyses médicales	Services et équipements culturels et de loisirs
Médecins et infirmiers	CCAS et Conseil Départemental
Ambulances et taxis conventionnés	Les caisses d'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI, ...)
Centres de dépistage et de vaccination	

Organisation du dispositif

L'unité LHSS est composée de **8 lits** depuis avril 2023 dont 6 sont regroupés au rez-de-chaussée d'un immeuble dans le quartier de Ma Campagne à Angoulême et 2 en diffus. Les bureaux jouxtent les studios étant ainsi au plus près des résidents pour permettre la visite quotidienne et répondre aux besoins médicaux et sociaux.

Au sein des locaux, travaillent quotidiennement :

- Une conseillère sociale diplômée CESF présente depuis l'ouverture en 2018
- Trois Accompagnantes Éducatives et Sociales (AES).
- Un médecin référent, Dr TABUTEAU, intervient à hauteur de 0.10 ETP le lundi après midi pour les réunions d'équipe et la visite des résidents (une convention avec le CH permet aussi de détacher des médecins des urgences en fonction des besoins). En l'absence des médecins urgentistes détachés, un médecin bénévole, le Dr GERARDIN, intervient si besoin le jeudi matin en accord avec le médecin référent.
- Une infirmière coordinatrice à temps plein.
- Enfin, la cheffe de service, encadre l'équipe et réalise les entrées et sorties des personnes accueillies.

Des **activités** sont régulièrement proposées par les A.E.S comme le café partagé, les repas thématiques permettant de découvrir les cultures, mettre en valeur les savoir-faire de chacun en les faisant participer à l'élaboration des repas, soutenir l'éducation thérapeutique par l'alimentation (par exemple chez la personne diabétique). Des sorties favorisent le déplacement et la marche des personnes sédentaires ou en rééducation. Des discussions au gré des marches permettent aussi aux résidents d'échanger et d'apprendre à connaître l'autre et parfois de se soutenir.

Accueils réalisés

• Récapitulatif des accompagnements depuis 2022

Depuis 2022, **77 personnes différentes** ont été accompagnées par le dispositif LHSS, ce qui correspond à **83 accompagnements différents**. Le nombre d'accompagnement correspond au nombre de passages dans le service. Une personne peut entrer plusieurs fois dans le service.

En 2025, **31 accompagnements** ont été réalisés pour **28 personnes différentes**. La même année, le dispositif a enregistré 26 entrées et 23 sorties. Au 31 décembre 2025, 8 personnes étaient encore accompagnées.

	2022 6 lits	2023 8 lits	2024 8 lits	2025 8 lits
Accompagnements au cours de l'année <i>Nb de personnes concernées*</i>	22	23 22	23 21	31 28
Entrées au cours de l'année <i>Nb de personnes concernées*</i>	22	17 16	18 16	26 23
Sorties au cours de l'année <i>Nb de personnes concernées*</i>	16	18 17	18 16	23 22
Personnes présentes le 31/12	6	5	5	8

Hausse des nuitées réalisées en 2025

2009
nuitées réalisées au
cours de l'année 2025
*+ 70% par rapport
à 2024*

2193
nuitées réalisées
depuis l'entrée dans
le dispositif
*+ 57% par rapport
à 2024*

72 jours
durée moyenne des
séjours en 2025
61 jours en 2024

En 2024, 5 séjours ont été de très courte durée (allant de 0 à 5 nuitées) et 11 accompagnements avaient duré moins d'un mois. Ainsi, avec les 8 accompagnements supplémentaires réalisés en 2025, les nuitées sont en forte **augmentation de 70%** et les durées de séjours depuis l'entrée dans le dispositif sont passées de 61 jours en 2024 à **72 jours**.

• Prescripteurs et pathologies justifiant l'admission

Prescripteurs des nouveaux patients accompagnés en 2025

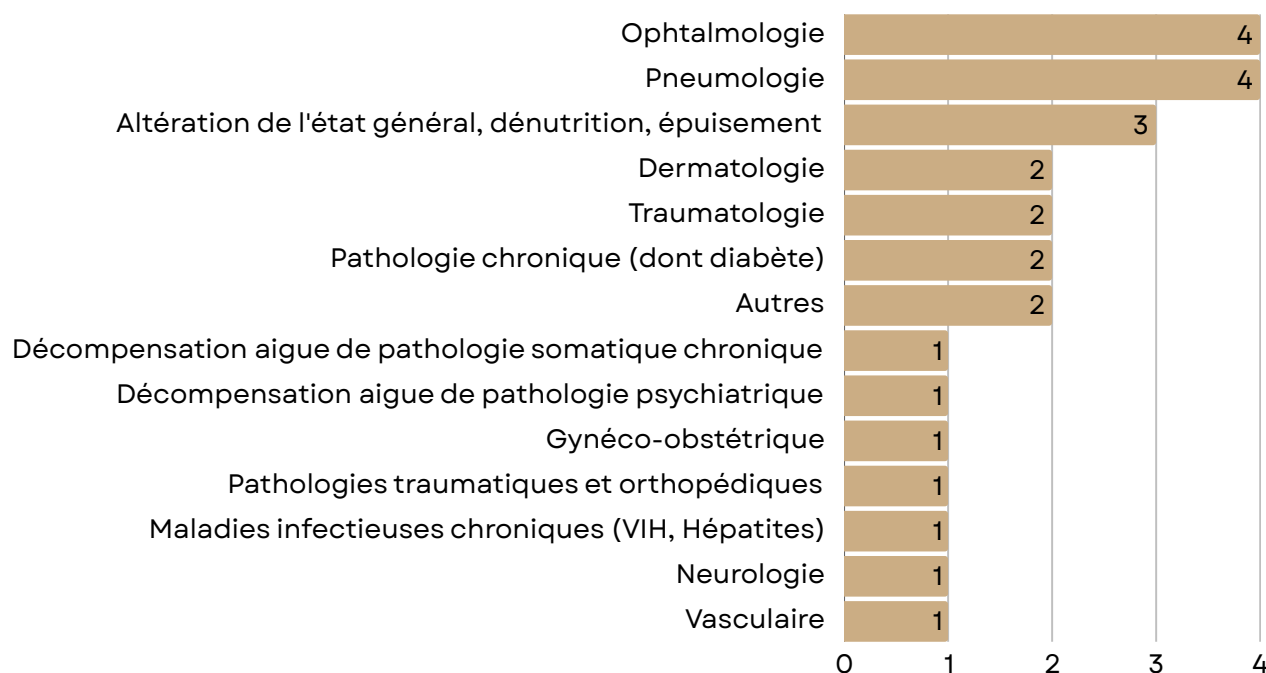
Parmi les 26 nouveaux accompagnements de l'année 2025, 12 ont été orientés par la **PASS et PASS PSY (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)**, une structure du Service Accueil Urgences du Centre Hospitalier d'Angoulême.

PASS Angoulême	11
Service social CH Angoulême	6
Travailleurs sociaux de secteur	2
Accueil de jour Le Puzzle	2
SIAO 16 INSERTION	1
Réseau santé Précarité (RSP)	1
PASS PSY CHCC	1
OMEGA (Veille Sociale)	1
Le 115	1
Total	26

Pathologies justifiant l'admission

Les différentes catégories ci-dessous (**catégories de l'ARS**) présentent les pathologies justifiant l'admission en LHSS des patients accompagnés en 2025.

Les motifs d'entrée en 2025 sont très variés : **13 motifs d'entrées différents**, contre en moyenne 7 motifs les années précédentes.



Nous constatons que les pathologies qui justifient une admission LHSS relèvent majoritairement de la **pneumologie, ophtalmologie (opération) et altération de l'état général (AEG)**, tout comme l'année 2024. L'AEG est souvent signalée par un partenaire extérieur (la PASS du CHA ou le 115) qui rencontre l'utilisateur. La prise en charge LHSS permet alors de le stabiliser le temps d'examen ou bilans médicaux pour mieux comprendre la problématique.

Parmi les 31 accompagnements réalisés en 2025, **14 avaient une pathologie associée** à la principale. Comme les années précédentes, **l'addiction** représente la quasi-totalité des pathologies associées (12/14) et 2 personnes présentaient des **troubles psychiatriques**.

Les accompagnements médicaux et sociaux

Chaque situation fait l'objet d'un accompagnement médico-social. Parfois, la référence d'un travailleur social de secteur permet de coordonner les démarches entreprises, d'autres fois, aucun suivi social n'est connu. L'accès aux droits est alors à entreprendre pour permettre à la personne de repartir à zéro.

L'accompagnement social

Lors de l'accueil par la cheffe de service, un contrat de séjour est signé avec la personne accueillie avec les documents obligatoires (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, coordonnées du personnel). S'en suit un travail d'évaluation globale par le travailleur social de l'unité qui fixe des objectifs avec l'usager en fonction des besoins.

La prise en charge LHSS devient pleinement médico-sociale avec la réalisation des objectifs fixés avant de prononcer la sortie.

Le soutien psychologique a été le principal besoin, parfois l'orientation vers un psychiatre s'est posée mais avec difficulté pour obtenir un RDV. La mise sous traitement, par défaut, par le médecin des LHSS a été parfois indispensable pour gérer le stress ou des angoisses.

Suivi psychologique

À la suite du départ de la psychologue du Réseau Santé Précarité à la fin de l'année 2025, qui assurait conjointement avec la PASS Psy du CHCC le suivi des résidents en LHSS, **l'ensemble des prises en charge a été repris par la PASS Psy du CHCC.**

Pour l'équipe, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne est la base de la prise en charge afin de permettre un bien-être physique et moral. C'est un moyen pour des personnes sans repères de les aider à se reconstruire et se restructurer.

L'accompagnement au quotidien

La veille à l'hygiène dans chaque logement et le service de laverie permettent à nos résidents de prendre soin d'eux. La régularité et la mise en place du passage d'un professionnel de manière hebdomadaire dans les logements sont primordiales et nécessaires.

Les accompagnements médicaux et sociaux permettent aux résidents d'honorer les RDV fixés, une relation de confiance s'instaure alors entre le professionnel et le résident.

Les activités du week-end sont importantes car ce temps-là ne compte pas d'accompagnements médicaux et sociaux. Il s'agit d'un moment de partage et d'échange autour d'un café où chacun peut s'exprimer à travers la peinture, les créations florales, les pâtisseries, les jeux de société...

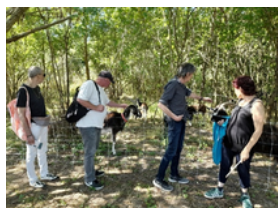
Les animations sociales

Les animations durant l'année 2025 ont été riches et variées. En effet le nombre de résidents étant plus élevé que les années précédentes, les ateliers et les sorties ont été plus diversifiés car ils sont choisis selon le besoin et centre d'intérêt de chacun.



- **Les sorties découvertes sont proposées pour s'ouvrir sur le monde et à la culture.**

Nous avons eu la chance de pouvoir emprunter le mini-bus de l'association Mosaïque pour pouvoir nous déplacer en groupe, notamment pour la visite du Château de la Rochefoucauld.



- **Les ateliers cuisine et les repas partagés ont toujours le même succès**

Il s'agit de l'activité qui regroupe le plus grand nombre d'usagers. Des échanges se font sur les connaissances culinaires, sur les origines... ces moments sont très conviviaux, les personnes les plus isolées viennent et s'ouvrent aux autres. Ceux qui n'ont pas l'habitude de manger à midi mangent, et ceux qui n'ont pas l'habitude de cuisiner, découvrent et participent à la préparation. Cet atelier apporte un bienfait global concernant les besoins de chacun.

Des cours de cuisine ont été mis en place pour un usager ayant un diabète insulino-dépendant afin de lui apprendre à se nourrir sainement et agréablement.



- **Concernant les ateliers créatifs :**

Tous les résidents n'y participent pas, mais ceux qui s'y engagent en retirent un réel bénéfice. Ces temps de création semblent apaisants: l'atelier devient une parenthèse, un moment où chacun se recentre, absorbé par son activité et libéré, pour un temps, des préoccupations quotidiennes.

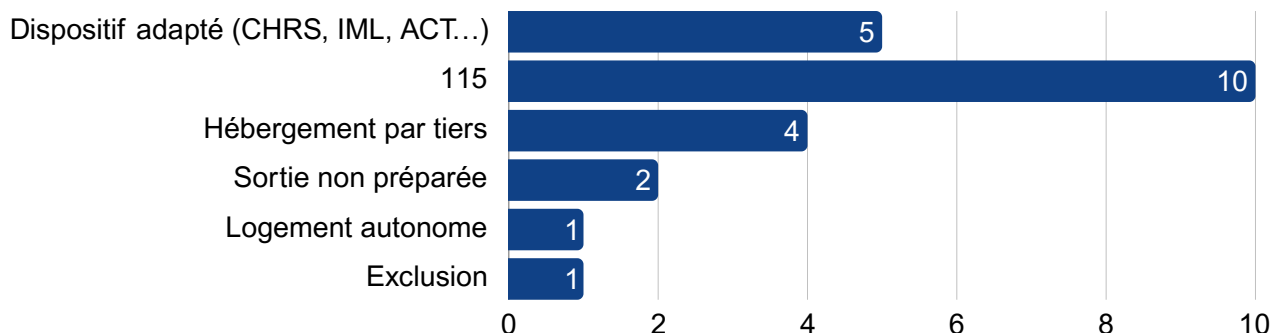
L'année est aussi rythmée par les **fêtes** (Noël, galette des rois, Chandeleur, Pâques, L'aïd...) où nous mettons en place un atelier pour célébrer l'évènement.

Les usagers bénéficient toujours de **coupes de cheveux** (gratuites), cela permet de prendre un moment pour eux et de valoriser l'estime de soi, ce qui est bénéfique pour leur insertion sociale.



Solutions à la sortie du dispositif

Solutions à la sortie des 23 patients ayant quitté les LHSS en 2025



Comme l'année précédente, les sorties avec une solution d'hébergement sont au nombre de 10 (sortie vers un dispositif adapté, un logement autonome, un hébergement par les tiers).

Les sorties vers le 115 ont doublé, cela peut s'expliquer par le profil des accueillis :

- **personnes sans papiers** où la situation administrative et l'absence de ressource ne permettent pas d'accéder à un logement ;
- personnes dont l'insertion professionnelle et sociale est très difficile après une **longue durée d'errance et de précarité**. Un accompagnement dans la durée serait nécessaire, alors que les LHSS sont davantage une étape dans le parcours.

Caractéristiques des patient.es

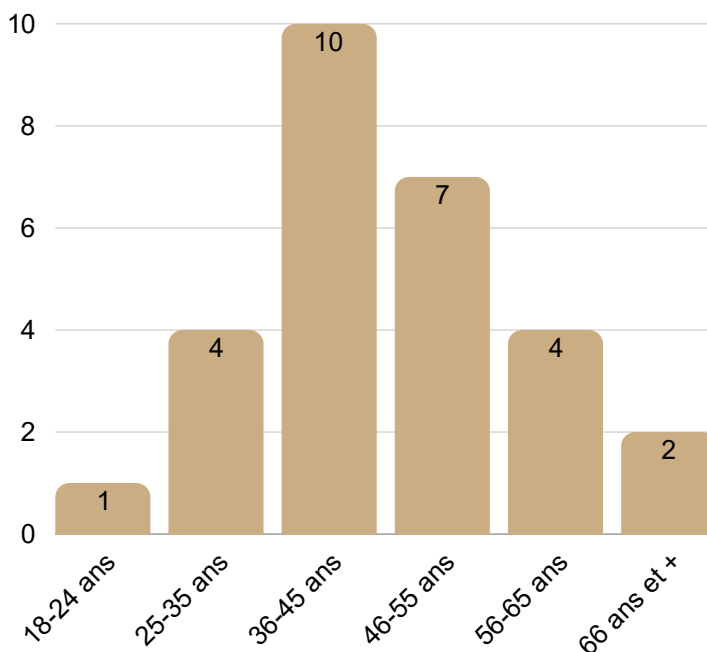
Parmi les 28 personnes différentes accompagnées en 2025, **24 étaient des hommes et 4 étaient des femmes**. Depuis 2022, parmi les 93 accompagnements réalisés en LHSS, 19 concernaient les femmes, soit **20% des résident.es**.

Similaire à l'année précédente, une grande partie des personnes accompagnées a entre **36 et 55 ans**.

Cette catégorie d'âge est la plus représentée car les personnes sans-abri, qui constituent une grande partie des admissions des LHSS, ayant passé plusieurs années à la rue, **sont déjà considérées comme vieillissantes et présentent très souvent des polypathologies**.

Depuis 2022, **près de 7 personnes accompagnées sur 10 avaient le RSA comme ressource principale ou étaient sans ressource**. Parmi les 23 nouvelles personnes accompagnées en 2025, 18 personnes avaient les minimas sociaux mais un tiers ne pouvait pas ouvrir de droits.

Catégories d'âges des 28 patient.es accompagnées en 2025



Bilan projet MOBILITS

Projet et activités du service

Le projet MOBILITS avait pour objectif « **d'aller vers** » la personne sans-abri pour permettre les soins ou le repos nécessaire à une convalescence, d'éviter une rupture dans le parcours de soins et le déracinement géographique. Afin de mettre en place le dispositif, une communication auprès des acteurs du territoire de la Charente a été nécessaire et une rencontre avec les 4 PASS du département de la Charente : Barbezieux, Cognac, Confolens et Ruffec.

Seulement, le développement de l'activité MOBILITS ne s'est pas réalisé tel qu'on l'aurait pensé. Nous l'avions imaginé suite à des **demandes d'admission de personnes éloignées d'Angoulême**. Le travail partenarial avec les PASS du département nous permettaient donc de prendre en charge les personnes sans-abri sur le département.

Finalement, **faute de temps médical dans ces PASS, le suivi médical n'a pas été possible**. Le médecin responsable LHSS (Angoulême) ne pouvant engager sa responsabilité sur les autres territoires sans pouvoir aller voir les patients.

Ce sont donc sur le **territoire d'Angoulême que les LHSS ont proposé du MOBILIT**, avec l'accord de la personne. Cela a pu se faire sans entrave mais obligeant la personne à **quitter provisoirement son territoire**.

	2023	2024	2025
Accompagnements au cours de l'année	4	6	5
Entrées au cours de l'année	4	6	4
Sorties au cours de l'année	4	5	4
Personnes présentes le 31/12	0	1	1
Nuitées réalisées dans l'année	204	437	222
		-46%	
Durée moyenne de séjours depuis l'entrée en structure (en jour)	51	73	56
		-23%	

Depuis le début du projet en 2023, **14 personnes différentes** ont été accompagnées par le dispositif MOBILITS, dont 2 femmes (2 en 2025) et 14 hommes (3 en 2025).

Après une forte augmentation des nuitées réalisées entre 2023 et 2024, elles sont en baisse de 46% avec un total de **222 nuitées en 2025**.

La baisse des nuitées s'explique par des **accompagnements plus courts** et cette baisse est également compensée par **l'accueil en direct sur les LHSS classiques**. Cela est décidé soit par le secteur géographique, soit par le profil de la personne accueillie (compatible avec le collectif, comportement à risque, mode de vie, etc).

Depuis 2023, les pathologies des patients restent variées, allant d'une infection à une pathologie ophtalmologique.

- En 2025, les 4 nouveaux accompagnements sont justifiés par les pathologies suivantes : **traumatologie** (2 entrées), **dermatologie** (1 entrée) et **pathologie traumatique et orthopédique** (1 entrée).
- Cependant, comme pour les patients en LHSS, la quasi totalité, **12 personnes sur 13** accompagnées depuis 2023, a une **addiction comme pathologie associée**.

Bilan dispositif LIAISON

Projet et activités du service

Depuis 2022, l'ARS accorde la mise en place de **4 suivis** de résidents avant ou après l'admission sur l'unité LHSS.

Ces mesures d'accompagnement pré ou post LHSS ont pour objectif de **faciliter l'admission des publics complexes et éviter la rupture du suivi médical et social à la sortie de l'unité et de préserver la stabilité de la situation. Le but étant de faciliter le lien médical et social de droit commun pour éviter des retours à la rue.**

Les personnes suivies sont celles admises sur l'unité classique LHSS, soit des personnes adultes sans-abri, quelle que soit leur situation administrative, dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation, mais des soins ou du repos dans un cadre adapté. Une prise en charge globale est alors mise en œuvre pendant l'accueil sur l'unité classique, qui articule la délivrance de soins (préventifs et curatifs), un hébergement et un accompagnement psychosocial pour élaborer un projet de sortie vers l'autonomie.

En 2025, **9 accompagnements ont été réalisés pour 8 personnes différentes** (1 femme et 7 hommes). Depuis le début de l'année 2022, **14 personnes** différentes ont été accompagnées par le dispositif LIAISON (dont 2 femmes).

Avec beaucoup d'entrées et de sorties dans la même année, on constate une **baisse des nuitées réalisées et une baisse des durées d'accompagnement**: moyenne de **8 mois d'accompagnement** depuis l'entrée dans le dispositif contre 14 en 2024.

	2022	2023	2024	2025
Accompagnements au cours de l'année	4	4	6	9
Entrées au cours de l'année	4	1	3	6
Sorties au cours de l'année	1	1	3	7
Personnes présentes le 31/12	3	3	3	2
Nuitées* réalisées dans l'année	732	885	2742	2314
			-16%	
Nuitées* réalisées depuis l'entrée en structure	732	1505	6718	6662
			-1%	
Durée moyenne de séjours depuis l'entrée en structure (en jour)	183	376	444	257
			-42%	

*Pour le dispositif LIAISON nous ne parlons pas réellement de nuitées mais de mois mesures.



05 45 93 62 90



secretariat@afus16.fr



www.afus16.fr